



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CHAMPAGNE ET FONTAINES

L'an **deux mil vingt trois, le vingt huit novembre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CHAMPAGNE ET FONTAINES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pascal DEVARS**.

Étaient présents : M. Pascal DEVARS, M. Daniel PÉRON, M. Hervé Thierry COUTURIER, Mme Isabelle CHARDAC, Mme Véronique AUGERAUD, Mme Martine AUPY, M. Denis DOYEN, Mme Maryse MALISSARD, M. Christophe MÉGE, M. Guillaume ROUGIER, Mme Françoise ROVERE.

Secrétaire : Mme Maryse MALISSARD.

---

**Délibération N° MA-DEL-2023-024**

**Assurance statutaire du personnel : renouvellement du contrat pour l'exercice 2024.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2024.**

---

**Présentation des vœux de la municipalité à la population.**

Pour l'année 2024, les vœux de la municipalité à la population auront lieu le samedi 6 janvier 2024 à partir de 16 heures à la salle des fêtes.

---

**Coffrets cadeaux pour nos aînés de plus de 70 ans.**

Cette année sera reconduite la distribution de coffrets cadeaux à nos administrés de plus de 70 ans.

---

**Projet du prochain repas communal offert aux aînés de notre commune.**

Le repas communal est prévu le 24 mars 2024, repas offert par la commune aux plus de 65 ans.

---

## **Autres discussions.**

- Rencontre avec Mme TEXIER pour un projet d'offre à la population d'un service de type multiple rural à l'école de Champagne.
  - Rencontre avec le SDE pour modernisation de l'éclairage public (travaux en cours au "Pas Vieux").
  - Reçu courrier du Conseil d'État dans le cadre du projet éolien de la Plaine de Péricault :  
Pourvoi en cassation par Q Energy (demande d'annulation de l'arrêt du 27 juin 2023 de la cours d'appel administrative de Bordeaux).
  - Demande de la préfecture de faire un zonage pour les ENR (Energies Renouvelables) sur la commune au 31 janvier 2024.
-